



FAQ

(FOIRE AUX QUESTIONS)

Tarifs chauffage à distance (CAD) 2020

Bulle, le 31 août 2019

1 De quoi se composent les tarifs du CAD ?

Les tarifs du CAD sont composés de trois éléments :

- a. La **contribution de raccordement**, qui se calcule en fonction de la puissance en kW et de la longueur de la conduite entre le réseau principal et l'introduction du bâtiment. Il s'agit d'un paiement unique à charge du propriétaire et qui intervient au moment du raccordement du bâtiment.
- b. La partie "**énergie**" est la composante tarifaire permettant de rémunérer la production d'énergie thermique (par exemple l'achat de bois de combustion). Elle inclut la taxe CO2 pour les combustibles fossiles. Le cas échéant, cette partie comprend également la plus-value écologique qui garantit la provenance locale du bois utilisé dans les chaudières.
- c. La partie "**acheminement**" est la composante tarifaire permettant d'assurer l'exploitation et le renouvellement des infrastructures de réseau.

2 Quelle est l'évolution des tarifs du CAD en 2020 ?

La contribution de raccordement restera inchangée en 2020.

Les tarifs de fourniture de chaleur augmenteront en moyenne de 2.85% en 2020 par rapport à 2019, soit env. CHF 25.- à CHF 30.- par an pour un logement standard. Cette évolution s'explique par l'augmentation conjointe de la part énergie (+2.6%) et de la part acheminement (+3.5%).

L'augmentation de la part énergie est une conséquence de la progression des prix des combustibles fossiles (gaz et mazout) utilisés dans les centrales de chauffe. La construction de nouvelles centrales de chauffe, notamment celle de Pra Boson, permettra d'augmenter la part d'énergie primaire renouvelable (bois) dans le mix-fournisseur.

L'augmentation de la part acheminement est de son côté liée à l'extension du réseau de chauffage à distance dans de nouvelles zones.

Malgré cette hausse, les tarifs restent plus compétitifs et attractifs qu'un chauffage par énergie fossile (gaz ou mazout) et très compétitifs par rapport aux autres technologies renouvelables.

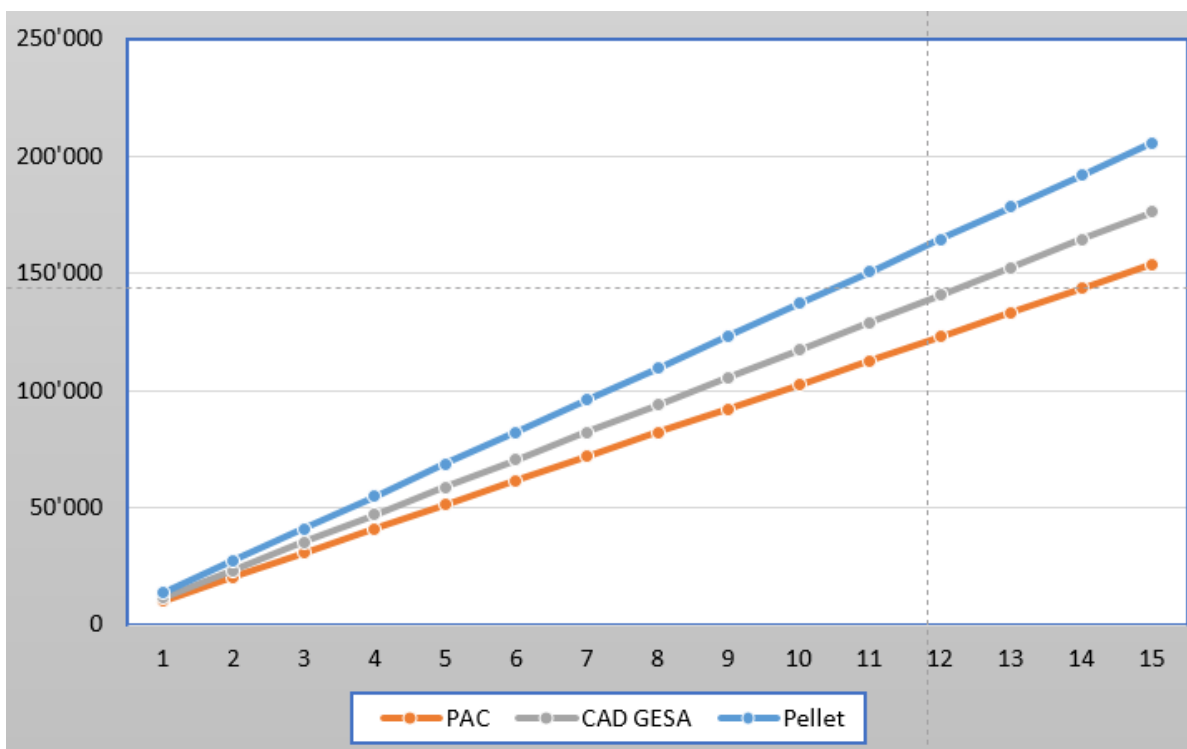
Rappelons que le chauffage à distance de GESA est alimenté à plus de 90% par de l'énergie renouvelable et que cette technologie minimise l'impact sur l'environnement (bilan neutre en termes d'émissions de CO2).

Remarque importante :

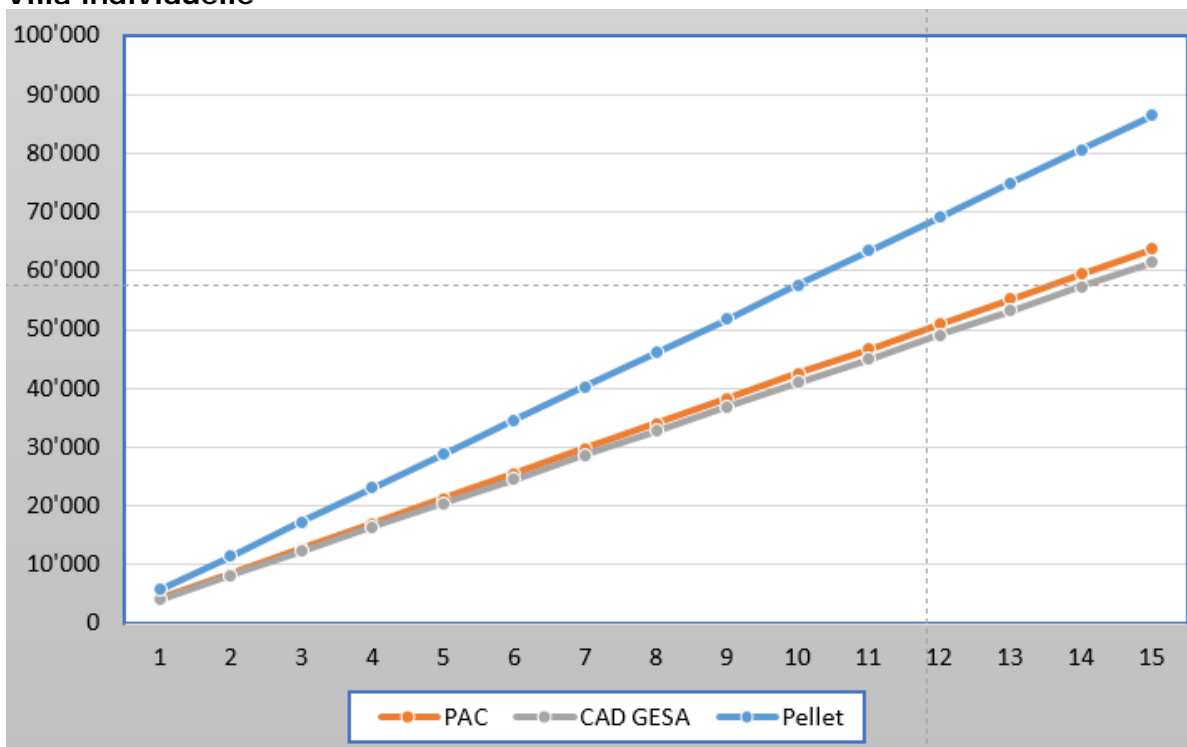
L'adaptation tarifaire par client étant dépendante des caractéristiques d'habitat et d'activité (individuel, collectif ou professionnel), il y a donc lieu d'indiquer que l'évolution des tarifs n'est pas linéaire pour tous les consommateurs.

Evolution annuelle cumulée des coûts (y.c. amortissements)

Immeuble 6-8 appartements



Villa individuelle







Sources : Etat de Fribourg (Service de l'énergie), données GESA & OFS

3 Comment choisir son mix énergétique ?

3.1 De quoi parle-t-on ?

Depuis le 1er janvier 2018, une gamme de deux produits CAD est disponible :

- Le **produit *malin*** se compose majoritairement d'énergie renouvelable (bois à 80%). Le reste étant couvert par d'autres énergies fossiles (gaz et mazout).
- Le **produit *local*** propose une énergie 100% d'origine renouvelable et majoritairement locale (bois issus des forêts gruériennes et rejets de chaleur des entreprises de la région).

| LE CHOIX MALIN | LE CHOIX LOCAL |
|--|---|
| <p>Source Bois 80% min. Autre¹ 20%</p> | <p>Source Bois 98% URT³ 2%</p> |
| <p>Origine Min. 80% renouvelable</p> | <p>Origine 100% renouvelable</p> |
| <p>Provenance  80% min.  ² 20%</p> | <p>Provenance  75% min.  25%</p> |
| <p>Prix Inclus dans le tarif de base</p> | <p>Prix + 1.00 ct./kWh</p> |
| <p>¹ Autres sources d'énergie ² Europe</p> | <p>³ Utilisation des Rejets Thermiques</p> |

La plus-value écologique pour le produit *local* est proposée à **1 ct./kWh**.

3.2 Comment choisir un mix énergétique ?

Les clients satisfaits du choix *malin* n'ont aucune démarche à entreprendre puisqu'il s'agit du produit fourni par défaut. En cas de volonté d'opter pour le choix *local*, le client pourra contacter GESA pour lui faire part de son nouveau choix à l'adresse office@gruyere-energie.ch.

3.3 Quel est le délai à respecter ?

Les clients peuvent changer leur mix-énergétique à tout moment. Les modifications seront effectives au trimestre suivant.

3.4 Après tout, pourquoi ces nouvelles offres ?

Nous vendons ce que nous produisons

En investissant massivement dans le chauffage à distance (mise en service de plusieurs centrales sur sa zone de desserte), GESA valorise les efforts consentis en matière de développement durable actuellement et pour l'avenir.

Nous abondons dans le sens de la Confédération

Par sa politique et ses investissements, GESA poursuit son développement guidé par la stratégie énergétique 2050 prônée par la Confédération.

Nous tenons notre ligne de conduite

Finalement, GESA s'engage sur la voie de l'éco-responsabilité, ligne de conduite tenue plusieurs années déjà ([voir lien vers nos valeurs et engagements](#)).